

# Salon International de l'Alimentation

17 au 21 octobre 2010  
Parc des Expositions – Paris Nord Villepinte



Du 17 au 21 octobre 2010, se tiendra le plus grand rendez-vous mondial de la filière alimentaire. Une offre cohérente, internationalisée et innovante !

En 2010, Le Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte disposera d'un nouveau hall (36 000 m<sup>2</sup>). A cette occasion, Le SIAL, IN-FOOD (le Salon des Produits Alimentaires Intermédiaires, ingrédients et sous-traitance industrielle) et IPA (le Salon International du Process Alimentaire) se dérouleront conjointement, du 17 au 21 octobre 2010.

La tenue conjointe d'IPA, d'IN-FOOD et du SIAL permet de créer un ensemble cohérent de l'amont à l'aval de la filière agroalimentaire couvrant process, ingrédients, produits intermédiaires et produits finis et souligne ainsi le dynamisme de la filière.

Plus de 148 000 visiteurs et 5 500 exposants convergent vers ce rendez-vous des professionnels de l'alimentation : industriels de l'agroalimentaire, distributeurs, importateurs, négoce et commerce de gros, sociétés de restauration commerciale et collective. Une occasion unique de concrétiser des affaires à l'exportation, de rencontrer tous les circuits de distribution, de développer vos ventes en B2B : GMS, RHD et industries agroalimentaires.

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement de la filière agroalimentaire et à l'internationalisation des entreprises ligériennes, la Région des Pays de la Loire organise un stand de 100 m<sup>2</sup> dans le hall des Régions de France, auquel seront associés les pôles de compétitivité : Valorial, Végépolys, Pôle Enfant et PONAN (pôle sur l'alimentation et la nutrition). L'espace régional devrait également accueillir quelques entreprises du Schleswig Holstein (accord de coopération entre les deux régions)



## CONDITIONS DE PARTICIPATION

(sous réserve d'éligibilité des entreprises)

Prix forfaitaire d'un espace équipé sur le stand régional, incluant le droit d'inscription exposant indirect et assurance :

**2 000 € HT, soit 2 392 € TTC**

Principe d'organisation : présence physique permanente sur la durée du salon, limitée à deux personnes par entreprise.

A la charge de l'entreprise : hébergement, restauration, trajets, conditionnement et transport de produits, matériel ou documentations.

### Prestations incluses

- Mise à disposition d'une banque d'accueil avec alimentation électrique
- Inscription au catalogue officiel du salon et sur le site Internet du SIAL
- Mise à disposition d'espaces pour rendez-vous B2B
- Inscription dans l'annuaire des entreprises des Pays de la Loire qui exposent au SIAL
- Gardiennage et nettoyage du stand
- Un badge exposant permanent
- Cartes d'invitation (selon modalités d'attribution)
- Présence dans le dossier de presse
- Accompagnement par l'équipe de la SEM Régionale des PDL

### Prestations facturées en sus

- Demandes particulières (connexion internet, mobilier supplémentaire...)
- Réfrigérateur, vitrine à température dirigée
- Cartes d'invitation supplémentaires
- Parking

**BULLETIN-REPONSE à retourner à la SEM avant le 7 mai 2010 - Fax 02 40 89 89 85**

SEM Régionale des Pays de la Loire, 1 place de la Galarne BP 80221 – 44202 Nantes cedex 02 – [m.charon@sem-paysdelaloire.fr](mailto:m.charon@sem-paysdelaloire.fr)

Entreprise : .....  
Adresse : .....  
Tél : ..... Fax : ..... E-mail : .....  
Nom de la personne responsable du dossier : .....  
Nom de la personne signataire de la convention : .....



**Souhaite exposer au SIAL 2010 sur le stand régional Pays de la Loire de 100 m<sup>2</sup> mis en œuvre par la SEM Régional dans le hall des Régions de France** (affectation des emplacements tenant compte des contraintes de l'organisateur).

**Et je verse un acompte de 50 % du montant total TTC :**

- soit par chèque établi à l'ordre de la SEM Régionale des Pays de la Loire,
- soit par virement sur le compte Caisse des Dépôts n° 40031 00001 0000328864K 77

Ne souhaite pas exposer à cette manifestation.

Fait à .....

Le ...../...../.....

CACHET DE L'ENTREPRISE ET SIGNATURE

A réception de ce bulletin, une convention de participation vous sera adressée en deux exemplaires à retourner signées à la même adresse que le bulletin.

